Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le
ID : 044-214400954-20201020-113-DE

Département de Loire-Atlantique
COMMUNE DE LA MEILLERAYE DE BRETAGNE – 44520

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt octobre deux mil vingt à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de La Meilleraye de Bretagne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme GUERIN Marie-Pierre, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2020
Nombre de membres en exercice : 19 - Nombre de membres présents : 18

PRESENTS : MMES GUERIN, CHANTOME, ROUSSEL, LORAND, BELLEIL - VANRENTERGHEM, TRILLARD, BELLIER – ROBERT – THOMAZI - MMRS GICQUEL – ROBERT – BERTRAND - JULIENNE – GUITTET - QUELENNEC – PLOTEAU – LEVEQUE –
EXCUSE- ABSENT : Mr MASSÉ

Mr LEVEQUE Florian a été nommé secrétaire de séance

N° 2020/113	Objet : PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DU GRAND AUVERNE

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande reçue de la Préfecture par courrier en date 2 septembre 2020 sur le projet de création et d'exploitation d'un parc éolien présenté par la S.A.S Parc Eolien de la Coutancière, société de projet et d'exploitation créée spécialement par la société WKN France pour être le maître d'ouvrage et exploitant du Parc éolien de la Coutancière.

Le parc S.A.S Parc Eolien de la Coutancière envisage la réalisation d'une ligne de deux éoliennes dont la puissance sera comprise entre 6 et 8,4 MW. Ce projet sera situé au niveau des lieux-dits « La nantais » et « les Genets » à l'Est du bourg du Grand Auverné et en limite avec la commune du Petit Auverné.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à main levée (Pour : 0, Contre : 16, Abstention : 2) émet un avis défavorable à la création et à l'exploitation d'un parc éolien à la Coutancière, pour cause de pollution esthétique, nuisance pour les animaux, sonore, dégradation des milieux naturels, perturbations électromagnétiques, quid de l''avenir.

Fait et délibéré à la Meilleraye de Bretagne,
Le 20 octobre 2020

Le Maire,

Marie-Pierre GUERIN

MAIRIE DE LA MEILLERAYE DE BRETAGNE 44520